

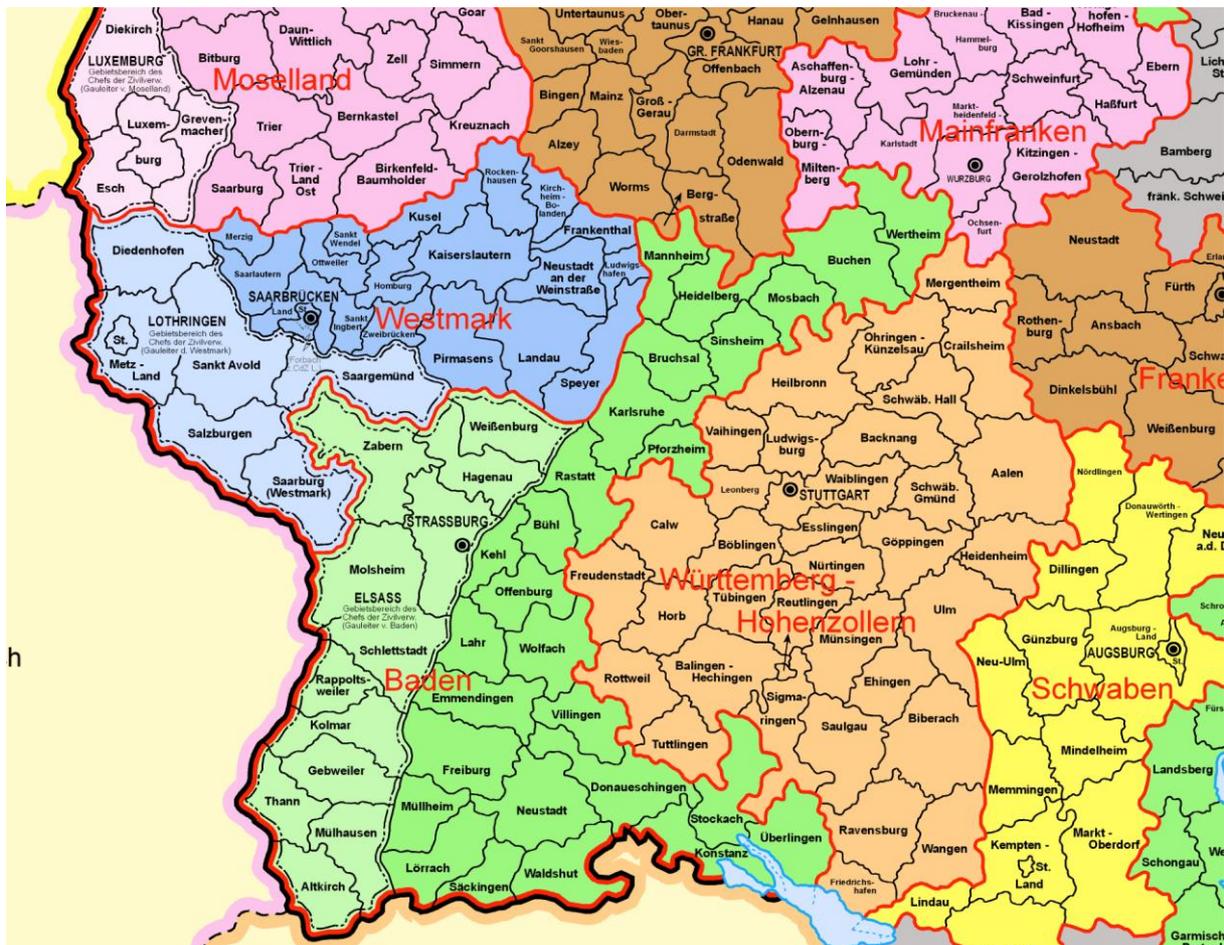
La persécution des Roms, Sinti et voyageurs en Alsace annexée, 1940 – 1944.
Acteurs, temporalités et trajectoires

« Gitans alsaciens ». La légende d'une photographie de l'« album de Rivesaltes », document réunissant des clichés pris entre novembre 1941 et novembre 1942 par Friedel Bohny-Reiter, infirmière du Secours suisse aux enfants, interroge : comment ces familles originaires d'Alsace se sont-elles retrouvées internées dans ce vaste camp d'internement situé en zone non-occupée, au nord de Perpignan ? Comment expliquer leurs itinéraires des bords du Rhin aux rives de la Méditerranée ? Quels sont les multiples dispositifs de répression et de persécution, allemands et français, qui les conduisent au camp d'internement de Rivesaltes ?



• [fig.1] : Friedel Bohny Reiter, « Gitans alsaciens », page 28, issue de l'album photographique *De mon travail au camp de Rivesaltes, 12 novembre 1941 - 25 novembre 1942*, montage de tirages collés sur papier, date inconnue. © Eidgenössische Technische Hochschule Zürich, Archiv für Zeitgeschichte, NL Friedel Bohny-Reiter/12.

Suite à l'annexion *de facto* du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au Reich allemand à l'été 1940, Strasbourg devient la nouvelle capitale administrative du *Gau Oberrhein* qui réunit le pays de Bade et l'Alsace. Cette zone, promise à une germanisation forcée visant le rattachement définitif du territoire alsacien au *Reich* allemand, fait l'objet d'une épuration méthodique par l'administration allemande : les familles considérées comme « tsiganes » ou « asociales » sont expulsées vers la zone non-occupée (Zimmermann, 1996 : 215). Certaines d'entre elles sont alors internées dans des camps situés près de la frontière franco-espagnole (Hubert, 1997 : 189). Ces procédures d'expulsion engagent l'implication et l'expertise de la *Kriminalpolizei*, « police criminelle », ou Kripo, dans l'identification, l'arrestation, l'incarcération, l'expulsion ou la déportation des *Zigeuner*, ou « tsiganes », d'Alsace¹. Ses agents projettent sur ce territoire leur conception des individus « tsiganes », produit du discours nazi et de pratiques policières antérieures (Hehemann, 1987 : 344).



• [fig.2] : « Le découpage administratif des Gaue occidentaux du Reich en 1944 », carte numérique, 2010, Bennet Schulte. © Creative Commons.

¹ Le terme « tsigane » est employé dans cet article et renvoie à l'usage de l'appellation *Zigeuner* utilisé par les autorités allemandes durant la Seconde Guerre mondiale pour persécuter des groupes apparentés aux Roms, Sinti et Voyageurs, considérés comme asociaux et criminogènes par les services policiers et destinés à disparaître de l'espace germanique nazi. C'est en tant que « tsiganes » que de nombreuses familles furent persécutées et c'est comme tel qu'elles apparaissent dans les sources mobilisées pour cette étude. Le choix de ne pas utiliser la majuscule et l'usage des guillemets visent à insister sur le fait que cet exonyme est d'abord une catégorie étatique construite par le droit allemand et façonnée par des pratiques administratives, bureaucratiques et policières, qui ne renvoie à aucune identité collective stable revendiquée par les personnes concernées, en témoigne la diversité sociologique, géographique, linguistique, culturelle et professionnelle des individus persécutés comme « tsiganes » en Alsace annexée entre 1940 et 1944.

Les « tsiganes » sont considérés par la science raciale allemande comme des étrangers biologiques dangereux pour la *Volksgemeinschaft*, cette « ethno-communauté » conçue par les idéologues nazis comme un corps social organique fondé sur la « loi du sang » (Chapoutot, 2014, 299). À ce titre, la *Bekämpfung der Zigeunerplage*, ou « lutte contre la peste tsigane », est une des priorités de l'administration nazie et mobilise savoirs policiers, anthropologie raciale et biologie criminelle (Wagner, 1996 : 273).

L'objet de cette contribution est d'analyser la mise au pas de l'espace alsacien annexé à l'ordre nazi en identifiant les acteurs et les temporalités de la persécution des « tsiganes » et « asociaux » entre mai 1940 et novembre 1944. Cette approche sur le fonctionnement de la *NS-Zigeunerpolitik*, « politique tsigane nationale-socialiste » à l'échelle régionale se conjugue à une tentative de reconstitution de certaines trajectoires individuelles et familiales frappées par la persécution pour tenter d'appréhender la dispersion, la dislocation et la disparition des groupes familiaux identifiés comme « tsiganes » ou « asociaux ».

Deux questions jalonnent cette contribution : qui sont les acteurs engagés dans la politique de répression de la présence des familles dites « tsiganes » et comment agissent-ils ? Comment tracer les trajectoires des personnes arrêtées comme « tsiganes » ou « asociales » au sein de l'espace alsacien ?

1. Acteurs et temporalités de la *Zigeunerpolitik* en Alsace annexée

1.1. L'appareil répressif en Alsace annexée

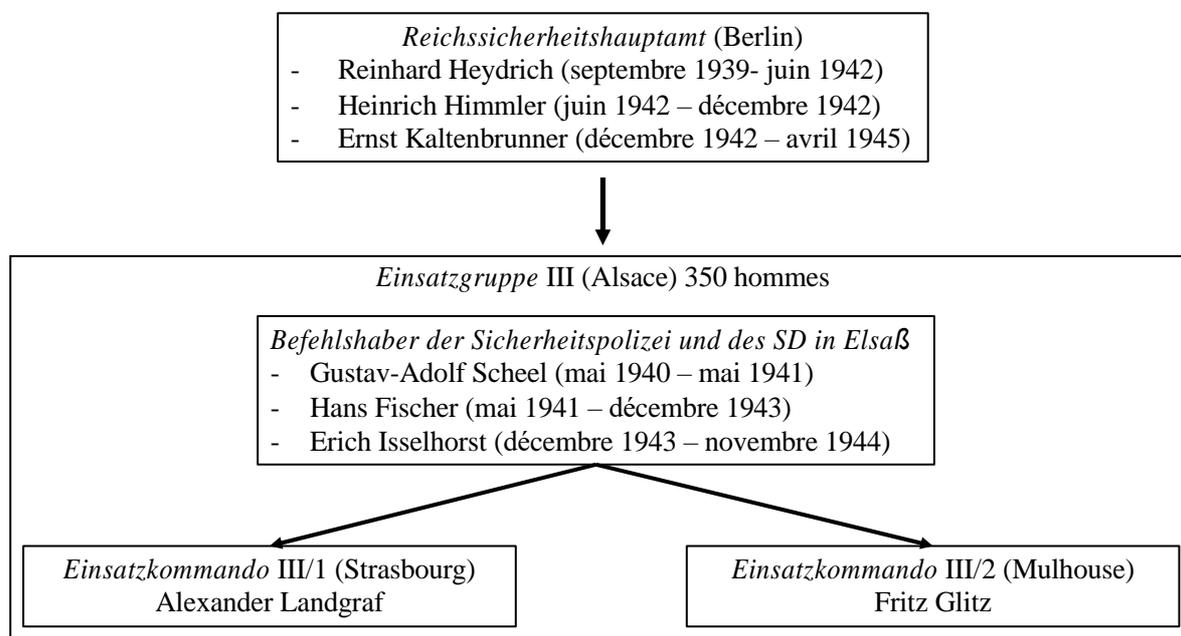
Dès l'invasion de la France par l'armée allemande en mai 1940, l'administration nazie met en place des *Einsatzgruppen*, « groupes mobiles d'intervention », ou EG, dans les espaces frontaliers promis à l'annexion. Cette « administration de combat » (Fontaine, 2013 : 357), création de Reinhard Heydrich, vise à neutraliser rapidement les ennemis potentiels après la progression de des armées allemandes. Depuis septembre 1939, la Kripo et la *Geheime Staatspolizei*, « police politique secrète », ou Gestapo, sont réunies au sein de la *Sicherheitspolizei*, « police de sûreté », ou Sipo. Tandis que la Gestapo réprime les opposants au régime nazi (communistes, Juifs et résistants), le champ d'action de la Kripo se concentre sur la répression de la criminalité de droit commun. C'est ce service qui est chargé de lutter contre la présence « tsigane », perçue comme un danger biologique et considérée criminogène et asociale aux yeux de l'administration nazie.

En Alsace, c'est l'*Einsatzgruppe III*, ou EG III, qui régit le territoire. Ce service régional est placé sous l'autorité directe du *Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD*, « commandant de la police de sécurité et de sûreté », ou BdS. De mai 1940 à janvier 1941, cette fonction est occupée par Gustav-Adolf Scheel, puis par Hans Fischer (Klee, 2003 : 528 et 551) et, à partir de décembre 1943, par Erich Isselhorst (Fontaine, 2013 : 802). Le BdS coordonne les actions policières contre les ennemis intérieurs à l'échelle de la région et prend directement ses ordres auprès du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA), ou « Office central de la sécurité du Reich », dont le département 5, dirigé par Arthur Nebe, est chargé de la « lutte contre la peste tsigane » à l'échelle européenne.

Composé de 350 hommes (Neveu, 2017 : 84), l'EG III se divise en deux unités territoriales opérant dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin : l'*Einsatzkommando III/1* dont le siège est à Strasbourg (EK Strasbourg, commandé par Alexander Landgraf) et l'*Einsatzkommando III/2* qui a ses bureaux à Mulhouse (EK Mulhouse, dirigé par Fritz Glitz). Chaque EK dispose

d'agents de la Sipo, de la Gestapo et de la Kripo et supervise l'action des polices et des gendarmeries territoriales.

Organigramme de l'appareil policier en Alsace annexée (novembre 1940 – novembre 1944)



• [fig.3] : « Organigramme de l'appareil policier en Alsace annexée (novembre 1940 – novembre 1944) », réalisé pour l'article.

1.2. L'Einsatzgruppe III et les expulsions des « tsiganes » et « asociaux » (été 1940 – printemps 1941).

À l'été 1940, l'espace alsacien est d'abord perçu comme un territoire hostile qui doit être sécurisé avant d'être rattaché au *Reich*. Le 1^{er} juillet 1940, le BdS Scheel ordonne aux deux EK de recenser les « criminels professionnels et des individus asociaux présents en Alsace en vue de leur évacuation ultérieure »². Il donne à ses hommes jusqu'au 31 juillet pour dresser ces listes et précise que « les mendiants, les rétifs au travail et les vagabonds » doivent être identifiés et appréhendés. Le *Kriminalkommissar*, « commissaire criminel », de l'EK Strasbourg semble éprouver des difficultés à remplir cette mission : sa liste de recensement, composé de 100 noms, parvient au bureau de Scheel seulement le 18 août, retard dont il se justifie en évoquant « la gestion ramifiée des dossiers de la police française »³.

Le 14 août 1940, Landgraf, chef de l'EK Strasbourg, s'adresse à ses agents pour les informer des modalités de la prochaine opération de « nettoyage de l'Alsace des éléments asociaux, criminels et tsiganes » : les hommes identifiés comme « tsiganes » ou « ayant le type tzigane » doivent être conduits, avec femmes et enfants, au *Sicherungslager*, « camp de sécurité », de Schirmeck-Vorbruck⁴. Ouvert le 2 août 1940, ce camp est une pièce maîtresse du dispositif répressif mis en place par l'EG III. De l'été 1940 au printemps 1941, il sert de camp de transit pour les familles « tsiganes » avant leur expulsion. Le 16 août, 41 « éléments asociaux » y sont

² Le BdS-Elsaß aux EK III/1 et 2, 1^{er} juillet 1940, documents 9379992-93, T.175/513, NARA.

³ Le *Kriminalkommissar* de l'EK III/1 au BdS-Elsaß, 18 août 1940, document 9379996, T.175/513, NARA.

⁴ Le chef de l'EK III/1 aux polices d'arrondissement, 14 août 1940, documents 9380005-6, T.175/513, NARA.

transférés⁵. Il s'agit d'un groupe composé de quatre familles portant le patronyme Gargowitsch et domiciliées à Oberehnheim (nom allemand d'Obernai), au sud-ouest de Strasbourg. Tous sont présentés comme *Korbmacher*, « vannier », métier qui constitue un motif d'« asocialité », prétexte à l'expulsion. Le terme « tzigane » n'apparaît pas dans ce document, or les Gargowitsch sont conduits à Schirmeck, preuve de la marge relative d'interprétation laissée aux services de l'EG III dans l'usage des catégories qui définissent les présences indésirables.

En novembre 1940, une nouvelle vague d'expulsions est organisée par les autorités allemandes. Le 18, le BdS Scheel ordonne aux *Landkommissare*, « responsables territoriaux civils », de Strasbourg, Saverne, Haguenau, Erstein, Sélestat et Wissembourg de signaler à ses services la présence des individus « asociaux, tziganes ou apparentés, vagabonds, homosexuels et mendiants »⁶. Le 28, la gendarmerie de Mommenheim, commune rurale au nord de Strasbourg, adresse en retour une liste de quatre personnes identifiées comme « vannier »⁷. Ce document mentionne état-civil et signalement, et révèle que leur métier fondé sur la mobilité – commerce itinérant, vente sur les marchés – suffit à les cibler comme indésirables. Le 14 décembre, Landgraf, qui supervise la conduite des opérations, rend compte de sa mission à Scheel : 664 personnes ont été expulsées de l'espace alsacien en trois semaines⁸.

Ces évacuations forcées et massives s'étendent avec une moindre intensité jusqu'en mai 1941, moment où Scheel quitte Strasbourg pour Salzbourg. Cette mutation coïncide avec un changement des méthodes répressives mises en œuvre par l'EG III : après les opérations coordonnées d'expulsion, la Kripo prend en main la répression et se livre à des arrestations ciblées et préventives.

1.3. La Kripo de Strasbourg et la lutte contre la Zigeunerplage (été 1941 – automne 1944)

C'est Hans Fischer qui est à la tête de l'appareil policier en Alsace annexée à partir de l'été 1941. Sa nomination correspond à une nouvelle conception de cet espace : il s'agit désormais de l'administrer comme un territoire appartenant au *Reich*. Le 9 juillet 1941, le décret de décembre 1937 sur la prévention de la criminalité s'applique en Alsace (Lewy, 2003, 142). Le 11, le *Meldeblatt* de Strasbourg relaie les méthodes à adopter pour mettre en œuvre cette politique : les *Zigeuner* et les *Zigeunermischlinge*, ou « tziganes métis », présents sur le territoire devront être arrêtés et enregistrés par les services de la Kripo⁹. Les femmes et les enfants sont aussi concernés par cette mesure. Ainsi, à partir de l'été 1941, dans le discours policier, les « tziganes » ne sont plus assimilés aux « asociaux » mais font désormais l'objet d'une persécution séparée et ciblée.

Conservé aux archives départementales du Bas-Rhin, le fichier des arrestations de la Kripo de Strasbourg entre 1941 et 1944 illustre la mise en application de « la lutte contre la peste tzigane » à l'échelle urbaine. Les informations renseignées par ces fiches sont l'état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance) et les circonstances de l'arrestation (date, lieu et motif). Chaque fiche présente deux photographies anthropométriques (face et profil) réalisées par le service criminel de l'identité judiciaire. Très souvent, seule l'année figure sur le document et il faut consulter les bulletins de la police strasbourgeoise pour retrouver la date précise de l'arrestation. Cependant l'examen de ce fichier autorise une première approche quantitative de

⁵ Liste des « éléments asociaux » d'Oberehnheim transférés au camp de Schirmeck-Vorbruck, 16 août 1940, 1.1.40.1/ 4397075/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

⁶ Le BdS-Elsaß aux *Landkommissars*, 18 novembre 1940, documents 9380011-2, T.175/513, NARA.

⁷ La gendarmerie de Mommenheim au *Landkreis* de Strasbourg, 28 novembre 1940, 400 D 77/25, AD Bas-Rhin.

⁸ Le chef de l'EK III/1 au BdS-Elsaß, 14 décembre 1940, documents 9380015-16, T.175/513, NARA.

⁹ « *Bekämpfung der Zigeunerplage* », bulletin de la Kripo de Strasbourg, 11 juillet 1941, n°11, p.46, 400 D 77/11, AD Bas-Rhin.

la persécution des « tziganes » présents en Alsace. En effet, le motif de l'arrestation constitue une clef d'entrée méthodologique pour étudier les modalités de l'arrestation : il permet d'identifier qui, aux yeux de la Kripo, est perçu comme « tzigane ».

Le dépouillement de ce fichier a permis de comptabiliser 5.310 fiches (1.558 femmes et 3.752 hommes). Sur ces 5.310 fiches, 247 concernent des personnes arrêtées en tant que *Zigeuner* ou *Asozialer*, soit près d'une arrestation sur vingt (4,7%). L'analyse des motifs d'arrestation des 247 fiches retenues montre la répartition suivante : 105 sont associées explicitement au motif d'arrestation « tzigane » (42,5%) et 33 font référence au caractère asocial des individus appréhendés (13,5%). D'autres font figurer la mention *Ausweisung*, soit « expulsion » et concernent des individus de nationalité française ayant un patronyme que l'on peut associer aux familles itinérantes. Cette mention figure sur 74 fiches (30%).

Au cours de l'année 1942, 177 personnes sont arrêtées à Strasbourg (71,5%), épice de la lutte contre la *Zigeunerplague*. Fin avril, le BdS de Strasbourg envoie un rapport à Berlin, réclamé par le RSHA, au sujet de la « lutte contre la criminalité » en Alsace¹⁰. Depuis l'été 1940, 2.115 personnes ont été expulsées dans le cadre de cette politique dont un nombre incertain de « tziganes »¹¹. Les bulletins de la Kripo référencent les arrestations collectives et ciblées opérées en 1942 : le 29 octobre, huit personnes de la famille Winter, exerçant des métiers circassiens, sont arrêtées à Strasbourg. Le 4 novembre, Bernhard Siegler, arrêté comme « tzigane », est placé en détention préventive. Il est d'abord conduit au camp disciplinaire de Schirmeck avant d'intégrer le KL Natzweiler début 1942. La création du camp de Natzweiler, au lieu-dit « le Struthof », en mai 1941 souligne la volonté allemande de briser la dissidence alsacienne et d'affirmer son emprise politique sur ce territoire frontalier. Relié au système KL, Natzweiler est le passage obligé de nombreux « tziganes » arrêtés en Alsace avant la déportation vers l'est.

2. Trajectoires de personnes persécutées en tant que « tziganes »

Deux biographies sont esquissées ici afin d'incarner la diversité des trajectoires individuelles saisies par la persécution qui s'opère en Alsace entre 1940 et 1944 contre les « tziganes ».

2.1. Eugen Hammerschmidt

Eugen Hammerschmidt est né le 5 juillet 1909 à Daxlanden, commune périphérique de Karlsruhe située sur la rive est du Rhin, dans l'actuel Bade-Wurtemberg. Ce nom de famille, qui figure à plusieurs reprises dans le fichier de la Kripo, est fréquemment associé au motif d'arrestation « tzigane ». Hammerschmidt est appréhendé à Strasbourg début 1941 comme « asocial », à l'âge de 31 ans¹². La collection ITS conserve son questionnaire d'entrée au KL Natzweiler, document qui fournit une multitude d'informations sur sa vie avant la guerre¹³. Ses deux parents sont Michel Hammerschmidt et Hedwig Garkobitsch. Il est marié à Rosina Kemser, née en 1909 à Mittenwald, dans les Alpes bavaroises, et a deux enfants. Incorporé de septembre 1939 à juillet 1940 dans l'armée française, il est mobilisé dans l'infanterie. Au moment de son arrestation, il habite à Strasbourg, au numéro 5 de la *Karpfengässchen*, « allée des Carpes », dans le nord-est de la ville.

¹⁰ Le BdS-Elsaß au RSHA, 29 avril 1942, document 2962991, T.175/432, NARA.

¹¹ Un document statistique de la Kripo de Mulhouse daté du 27 avril 1942 affirme que 282 « tziganes » ont été expulsés du Haut-Rhin vers la France depuis juillet 1940 (document 2962993, T.175/432, NARA).

¹² Fiche d'arrestation d'Eugen Hammerschmidt, 1941, 757 D 88, AD Bas-Rhin.

¹³ Questionnaire d'entrée d'Eugen Hammerschmidt, 2 mars 1942, 1.1.2.9/ 317557/ ITS Digital Archives, Arolsen Archives.

Konzentrationslager „Natzweiler“

38

Personalien:

Familienname und Vornamen: HAMMERSCHMIDT Eugen
(Namen unterstrichen)
geb. am 5.7.09. zu DaXslanden bei Karlsruhe
wohnhaft in Strassburg . Karpfengasschen Nr.5. Str./Platz/Nr.
Familienstand: v rh. Beruf: Arbeiter
Staatsangehörigkeit: D-Elsässer Religion: r. kath

Verbildung: 8 J. V. Schule 2 J. Fortbild. Schule

Fremdsprachen: -----

Kriegsdienst von 6. Sept 1939 bis 14. Juli 1940

Waffengattungen: Infanterie Fraz.

Parteiangehörigkeit: -----

Von ----- bis -----, von ----- bis -----

Haftzeiten:

Bereits früher wo und wie lange in Schubhaft gewesen: v. 2.3.1942 - 2.2.1943 Vorbruck

Vorfälle: a) kriminell: 8 X w. Körperverletzung

b) politisch: -----

Jetzt ununterbrochen in Haft seit 2.3.1942

Die Haftnahme erfolgte in Strassburg

Warum in Schubhaft (eigene Angaben): abgeführt ins Gefängnis

Einweisende Dienststelle: Der Natzweiler

Einlieferung in das K.L. Natzw. am: 3.2.1943

Angehörige:

Anschrift des Vaters: Michel H. Händler verst. Bitsch /Elsass 1926

Anschrift der Mutter: Hedwig geb. Garkobitsch, verst. Augsburg 1930

Anschrift der Ehefrau: Rosa geb. Komser, wohnt in Strassburg w.o.

Anzahl der Kinder: 2 Kinder Alter: 8 - 16 Jahre

Verwandtschaftsgrad und Adresse des nächsten Angehörigen: Ehefrau w.o.

Verwandte im Ausland: -----

Verwandte Ausländer in Deutschland: -----

I.T.S. FOTO No. 3114 *na*

• [fig.4] : Questionnaire d'entrée d'Eugen Hammerschmidt, 2 mars 1942, 1.1.2.9/ 317557/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

Hammerschmidt passe près d'un an au camp de Vorbruck-Schirmeck, du 2 mars 1942 au 30 janvier 1943. Il est transféré au KL Natzweiler le 1^{er} février 1943 et porte le matricule 2655¹⁴. Il y passe un mois avant d'être transféré vers l'Allemagne où il intègre le KL Dachau le 5 mars 1943 sous le matricule 45191¹⁵. En septembre 1944, il est envoyé à Allach, dans le nord-est de Munich¹⁶. Allach est alors un des plus grands camps satellites de Dachau avec près de 4.700 détenus (Wachsmann, 2017, 659). Afin d'exploiter au maximum la force de travail des détenus pour l'effort de guerre, l'administration de Dachau avait créé, en mars 1943, un camp à l'extérieur de l'enceinte de l'usine BMW (Wachsmann, 2017, 549). Hammerschmidt y travaille comme *Bauarbeiter*, « ouvrier de construction », employé à la production des moteurs d'avion jusqu'à la fin du mois d'avril 1945, date de la libération du KL Dachau par les troupes américaines. Il passe le mois de mai en convalescence à Reichenau, une île du lac Constance converti en espace de quarantaine pour les Français rescapés du camp de Dachau et atteints du typhus. Le 1^{er} juin 1945, il est autorisé à être évacué par les autorités alliées¹⁷.

Ainsi, le parcours d'Eugen Hammerschmidt éclaire les liens idéologiques et opérationnels entre traque des « tziganes » et chasse aux « asociaux » en Alsace annexée. De surcroît, sa trajectoire permet d'élaborer l'hypothèse d'une intensification des arrestations dans l'espace alsacien afin de pourvoir le système KL en main-d'œuvre en témoignant de « l'entrée du système concentrationnaire nazi dans la “guerre totale” » (Fontaine, 2013, 580).

2.2. Helene Faller

L'acte de naissance d'Helene Faller, née le 2 août 1894 à Krautergersheim, commune rurale située à quelques kilomètres au sud-ouest de Strasbourg, la désigne comme fille d'Aloïs Faller et de Caroline Segula¹⁸, patronymes répandus chez les familles itinérantes d'Alsace et de Moselle. Elle est mariée avec Johann Ernwein, né en 1888 à Reichstett, dans le Bas-Rhin. Tous deux sont arrêtés à Strasbourg au début de l'année 1942 et placés en détention préventive par la Kripo en vue de leur expulsion. Ils sont signalés à Lyon le 22 juin 1942 par la préfecture du Rhône dans une correspondance avec la préfecture des Pyrénées-Orientales¹⁹. Dans ce courrier, le préfet lyonnais indique que quatre familles « nomades »²⁰ originaires d'Alsace – les Redelsperger, les Ernwein, les Pulvermüller et les Müller – ont été transférées par convoi vers le camp de Rivesaltes. Cette politique d'internement des familles alsaciennes trouve son origine dans une circulaire datée du 28 septembre 1940 où l'internement des « nomades français » refoulés d'Alsace-Lorraine dans le camp d'Argelès-sur-Mer est préconisé²¹. Mais depuis janvier 1941, c'est désormais à Rivesaltes que sont rassemblées les « nomades ». Helene et Johann Ernwein sont enregistrés au camp le 23 juin 1942 (Doulut, 2015 : 100). Sans doute, Helene et Johann croisent le regard et l'objectif de Friedel Bohny-Reiter.

À partir de l'été 1942, les internés de Rivesaltes sont progressivement transférés vers le camp de Saliers, camp d'internement créé *ex nihilo* par les autorités françaises dans la région d'Arles,

¹⁴ Listes et reçus des prisonniers du KL Natzweiler, 1^{er} février 1943, 1.1.29.1/ 3138109/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

¹⁵ Registre d'entrée du KL Dachau, mars 1943, 1.1.6.1/ 9894565/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

¹⁶ Liste des *Außenkommandos* du KL Dachau, 6 septembre 1944, 1.1.6.1/ 9917125/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

¹⁷ Fiche d'hospitalisation d'Eugen Hammerschmidt à Reichenau, 1^{er} juin 1945, 2.3.3.1/ 24035622/ ITS Digital Archive, Arolsen Archives.

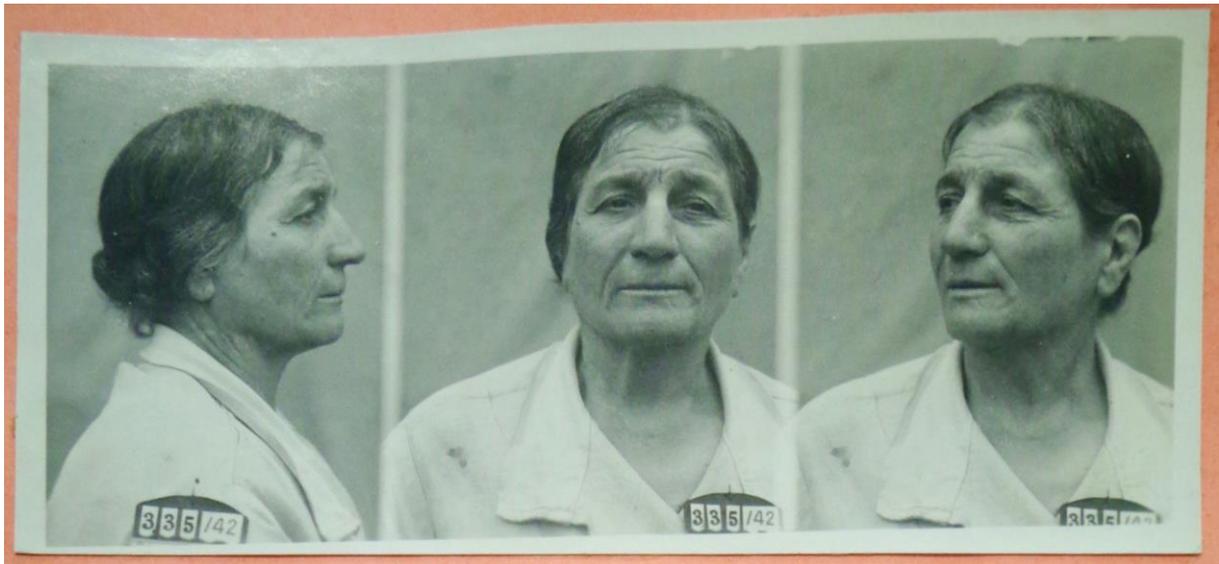
¹⁸ Acte de naissance d'Helene Faller. Registre des naissances de Krautergersheim, 1894, AD Bas-Rhin, non cotée.

¹⁹ Le préfet du Rhône au préfet a Pyrénées-Orientales, 22 juin 1942, 134 W 744, AD Pyrénées-Orientales.

²⁰ La catégorie « nomade », instituée par la loi du 16 juillet 1912, soumet les familles itinérantes, françaises comme étrangères, à un régime d'identification anthropométrique. Surveillés par les brigades de gendarmerie et les administrations territoriales, ils ont l'obligation de présenter des papiers de contrôle spécifiques lors de chaque halte dans une commune. Lorsque le 4 octobre 1940, les Allemands ordonnent l'internement des « tziganes » présents en zone occupée, les préfetures traduisent cette demande en procédant aux arrestations des « nomades », déjà interdits de circuler depuis avril 1940 par un décret présidentiel.

²¹ Circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets de la zone non-occupée, 28 septembre 1940, 106 W 52, AD Aude.

en Camargue. Le 26 novembre, un dernier convoi de 299 « nomades » quitte Rivesaltes (Hubert, 1997 : 126). Pourtant, Johann et Helene Ernwein ne sont pas parmi eux. Pour une raison inconnue, ils ont été incarcérés au centre de séjour surveillé de Saint-Sulpice, dans le Tarn, où leur présence est signalée en décembre 1942. Le 8, le préfet du Tarn ordonne le transfert de ces deux « nomades » vers Saliers²². Johann et Helene, matricules 189 et 190, logent tous les deux dans le baraquement 28. À Saliers, la vie quotidienne est très éprouvante où les détenus sont dans un dénuement complet. Helene Faller décède dans le camp le 9 juillet 1943²³. Son mari, évacué vers l'hôpital d'Arles le même jour, meurt le 19 juillet²⁴.



• [fig.5] : Photographies anthropométriques d'Helene Faller, 757 D 70, AD Bas-Rhin.

Les trajectoires d'Helene Faller et de Johann Ernwein incarnent le chevauchement et la porosité des systèmes répressifs allemands et français envers les « tsiganes » et « nomades ». Refoulés vers Lyon, ils font l'objet d'une procédure d'internement par l'administration française qui leur attribue à chacun un carnet anthropométrique et les transfère à Rivesaltes en tant que « nomades ».

Conclusion

Entre mai 1940 et novembre 1944, la multiplicité des formes de persécution en Alsace annexée envers les « tsiganes » – expulsions massives, arrestations ciblées et déportations individuelles – correspond aux différentes temporalités de sa germanisation.

De l'été 1940 au printemps 1941 s'opère une politique d'expulsion vers la zone non-occupée de France coordonnée par l'*Einsatzgruppe* III : les « tsiganes » sont identifiés, internés à Schirmeck puis refoulés. Bannis des marches frontalières allemandes, ils sont conduits vers les camps d'internement français, subordonnés au dispositif d'exclusion mis en place en Alsace. À partir de l'été 1941, l'Alsace est considérée comme partie intégrante du Reich et la lutte contre les « tsiganes » est prise en main par la *Kriminalpolizei* en application des principes juridiques nazis concernant la *Bekämpfung der Zigeunerplage*. Le fichier de la Kripo illustre alors le ciblage des « tsiganes » selon des considérations raciales : ils sont appréhendés, enregistrés,

²² Lettre du préfet du Tarn au commandant de gendarmerie d'Albi, 8 décembre 1942, 142 W 88, AD Bouches-du-Rhône.

²³ Fiche d'Hélène Faller au camp de Saliers, 1943, 124 W 48, AD Bouches-du-Rhône.

²⁴ Fiche de Jean Ernwein au camp de Saliers, 1943, 124 W 48, AD Bouches-du-Rhône.

mesurés et photographiés. Certains, majoritairement des hommes, sont ensuite incarcérés et transférés vers le KL Natzweiler avant la déportation vers l'Est.

Cette chronologie, esquissée à grands traits et focalisée sur Strasbourg et le Bas-Rhin, doit être étoffée et comparée avec les situations en Moselle et dans le Haut-Rhin afin d'affiner la logique des pratiques répressives et génocidaires dans les espaces ouest-européens à l'encontre des « tsiganes ». À ce titre, étudier les parcours, profils et réseaux des agents de la Kripo, des officiers de l'EG III, des commandants des EK déployés en Alsace, serait nécessaire pour saisir à la fois leur perception du territoire et les méthodes qu'ils étaient prêts à mettre en œuvre pour remplir leurs objectifs de germanisation. Cette perspective, inspirée des travaux de Christian Ingrao sur les territoires de l'Est, éclaircirait la politique de germanisation des marches frontalières occidentales du *Reich* (Ingrao, 2016 : 93). Enfin, grâce à l'exploitation du fichier de la Kripo et de la collection ITS, s'ouvre la possibilité d'une histoire fondée sur la méthode prosopographique et micro-historique, une histoire « rapprochée » au plus près du détail des vies et des singularités, et ce, afin d'incarner ces parcours de persécution.

• Corpus d'archives

Archives départementales, Strasbourg (AD Bas-Rhin)

International Tracing Service, Archives Nationales, Paris (ITS Digital Archives, AN)

National Archives and Record Administration, Washington, (NARA)

• Bibliographie

Chapoutot, Johann (2013) : *La loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris.

Fontaine, Thomas (2013) : *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée : 1940-1944*, Paris (Université Panthéon-Sorbonne).

Fings, Karola (2013) : A “Wannsee” Conference on the Extermination of the Gypsies? New Research Findings Regarding 15 January 1943 and the Auschwitz Decree, *Dapim: Studies on the Holocaust*, 27.3*, p. 174-194.

Haumann, Heiko, (2016) : *Die Akte Zilli Reichmann : Zur Geschichte der Sinti im 20. Jahrhundert*, Francfort.

Heddebaut, Monique (2018) : *Des Tsiganes vers Auschwitz. Le convoi Z du 15 janvier 1944*, Paris.

Hehemann, Rainer (1987) : *Die “Bekämpfung des Zigeunerunwesens” im wilhelminischen Deutschland und in der Weimarer Republik 1871-1933*, Francfort.

Ingrao, Christian (2016) : *La Promesse de l'Est : Espérance nazie et génocide (1939-1943)*, Paris.

Hubert, Marie-Christine (1997) : *Les Tsiganes en France 1939-1946. Assignation à résidence, internement, déportation*, Paris (Nanterre Université).

Klee, Ernst (2003) : *Das Personenlexikon zum Dritten Reich*, Hambourg.

Lewy, Guenter (2003) : *La persécution des Tsiganes par les nazis*, Paris.

Mariot, Nicolas et Zalc, Claire (2010) : *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris.

Neveu, Cédric (2017) : La Sipo-SD en Moselle annexée : organisation, personnel et stratégies répressives, in : Patrice Arnaud et Fabien Théofilakis (dir.), *Gestapo et polices allemandes - France, Europe de l'ouest 1939-1945*, Paris, p. 83-104.

Wachsmann, Nikolaus (2017) : *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris.

Wagner, Patrick (1996) : *Volksgemeinschaft ohne Verbrecher: Konzeptionen und Praxis der Kriminalpolizei in der Zeit der Weimarer Republik und des National-sozialismus*, Hambourg.

Zimmerman, Michael (1996) : *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische “Lösung der Zigeunerfrage”*, Hambourg.